



Livre

Quand une erreur judiciaire meurtrit toute une famille



SANDRA POINTET

L'auteure Marion Moussadek Émonot a recueilli les témoignages de la famille géorgienne.

Xavier Lafargue

🐦 @XavierLafargue

«376 jours de prison pénible destin d'une famille géorgienne pour rien» retrace le **prise dans les**



«rafles» effectuées à Genève en 2009

Ce livre se lit comme un roman noir, mais les faits décrits dans «376 jours de prison pour rien»* ne reposent que sur la stricte vérité. Ils retracent la brusque descente aux enfers d'une famille géorgienne il y a dix ans à Genève.

À la fin de 2008 et au début de 2009, l'arc lémanique est le théâtre d'une vague de cambriolages sans précédent. On soupçonne une organisation criminelle géorgienne, «Vor V Zakone». En quelques mois, les coups de filet vont se succéder. Dans des appartements, des foyers de requérants d'asile, des hôtels, des squats... À Genève, une soixantaine de Géorgiens sont finalement écroués à Champ-Dollon. L'affaire fait couler beaucoup d'encre.

Parmi eux, un couple. Le 5 mai à l'aube, des policiers pénètrent dans leur appartement, les interpellent sans ménagement et les arrachent à leurs deux filles, âgées de 4 et 12 ans. Elles seront placées dans un foyer. Leur mère restera 137 jours en prison, avant d'être innocentée. Leur père, lui, purgera 239 jours avant d'être finalement condamné à une peine de travail d'intérêt général avec sursis pour deux délits mineurs (recel par dol éventuel et possession d'une arme non chargée) liés à cette affaire. Des délits qu'il dit avoir commis sous la contrainte.

Des années après ces faits, la journaliste genevoise Marion Moussadek Emonot a rencontré cette famille. Son livre nous décrit leur parcours hors du commun, depuis la fuite de leur pays pour échapper à la mafia géorgienne jusqu'à leur demande de naturalisation suisse. Un long combat qui, aujourd'hui encore, n'est pas terminé. Interview de l'auteure.

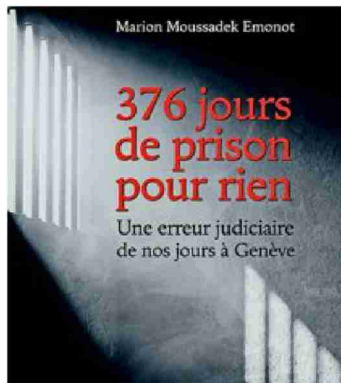
Dans quelles circonstances avez-vous rencontré Mariam,

la mère de famille?

L'antenne F-information et le Département de la cohésion sociale de la Ville ont fait un appel à douze femmes bénévoles pour recueillir des récits de vie de douze migrantes arrivées à Genève. Les entretiens se sont déroulés en 2014 et 2015. Je me suis retrouvée face à Mariam... La confiance s'est installée et je lui ai finalement demandé si elle accepterait que je publie un livre sur son histoire.

Dans ce livre, Mariam est la narratrice. Pourquoi ce choix?

Il m'est apparu comme le meilleur moyen d'incarner à quel point la



justice peut ravager une personne, une famille, une mère à qui on a arraché ses enfants.

Vous nommez le procureur général, la juge chargée de l'instruction, les avocats de la défense...

Parce que je voulais que ce récit soit vraiment ancré dans la réalité, même si certains passages sont romancés.

Cette famille a-t-elle eu peur de se confier à vous?

Oh que oui! Ils ont pris plusieurs mois pour décider s'ils acceptaient l'idée que leur histoire soit racontée dans un livre. Malgré leur accord, j'ai eu peur jusqu'à la dernière minute qu'ils se rétractent. Car aujourd'hui encore, il y a des

conséquences sur le processus de naturalisation suisse de leur fille aînée, qui a 22 ans et est pourtant arrivée à Genève à l'âge de 7 ans. Pour vous donner une idée de leur angoisse permanente, le bon à tirer était déjà parti chez l'éditeur quand ils m'ont finalement demandé de changer tous les prénoms.

Quel fut le moment le plus touchant de vos rencontres avec Mariam?

J'ai pu suivre la période où leur aînée passait la matu, en fait le bac puisqu'elle fréquentait un lycée français à Genève. Les épreuves finales se tenaient de l'autre côté de la frontière, dans le Pays de Gex. Techniquement parlant, elle n'avait pas le droit de passer la douane, mais le directeur a pris sur lui pour qu'elle soit dans le car chaque jour avec les autres élèves. Pendant les huit à dix jours qu'a duré le bac, sa mère ne respirait plus. Ça m'a bouleversée.

Cette famille a aussi été aidée par les services sociaux dès son arrivée à Genève. Le livre traduit d'ailleurs ce va-et-vient entre détresse et espoir.

Oui, parce que c'est la vie. La leur. Je ne voulais pas non plus verser dans le misérabilisme, leur vie n'est pas toute noire...

Que savez-vous des autres Géorgiens incarcérés? Ou en d'autres termes, le cas de cette famille est-il unique?

Certains criminels, qui appartiennent bel et bien à la mafia géorgienne traquée, ont purgé jusqu'à 4 ans de prison. Mais comme l'a dit M^e Nicola Meier, l'avocat du mari de Mariam, «quand on procède à un tel nombre d'arrestations simultanées, c'est comme un bombardement à l'aveugle. On accepte qu'il puisse y avoir des dommages collatéraux». Sur la soixan-



taine d'interpellations entre février et mai 2009, il y a eu une ou deux autres erreurs, mais sans aucune commune mesure. Des gens qui sont restés quelques jours à tort en préventive. Les protagonistes de mon histoire ont non seulement fait quatre et neuf mois de préventive, mais en plus, leur dossier s'est perdu. Ils ont attendu plus de cinq ans pour être jugés!

Votre regard sur la justice a-t-il

évolué après avoir eu accès à cette triste affaire?

Non, je reste confiante malgré tout dans notre système. D'ailleurs, ça a fini par fonctionner puisque le Ministère public a été condamné pour «violation crasse du principe de célérité» et que Mariam a été totalement innocentée (*ndlr: les époux ont reçu au total 35 000 francs pour tort moral*). Néanmoins, il y a de quoi tomber à la renverse quand on s'intéresse

aux montants accordés par l'État de Genève au titre de l'article 429 du Code de procédure pénale (indemnités pour réparation de tort moral): d'un peu moins de 1,5 million de francs en 2014, ces indemnités ont atteint 6,8 millions en 2015.

***«376 jours de prison pour rien»**,
Marion Moussadek Émonot, 2019, Éd.
Slatkine